

**Compte rendu Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2015
de l'association Culture et Eveil de Saint-Aubin de Médoc
CESAM**

Présidée par Mme Patricia ARNAUD, Présidente du CESAM.

Mme Christine GALLE-TESSONNEAU et Mr Pascal BONNET, Administrateurs en leurs qualités de scrutateurs, recueillent les signatures des personnes présentes et enregistrent les pouvoirs à l'entrée de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La liste de présences étant signée, Mme Patricia ARNAUD informe l'Assemblée que 55 membres de l'Association de CESAM représentant 55 voix sont présents ou représentés sur 167 adhérents.

Les statuts du CESAM actuellement en vigueur, ne requérant pas de Quorum pour ce vote, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc se prononcer valablement.

Préambule:

Mme Patricia ARNAUD précise que cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour principale raison l'adoption de nouveaux statuts pour l'association CESAM, l'engagement ayant été pris par le nouveau Conseil d'Administration du CESAM lors de l'assemblée générale du 23 janvier 2015 de revoir les anciens statuts et de revenir vers les adhérents le plus rapidement possible.

Point 1 : Les statuts :

Mme la Présidente présente le travail fourni par le Bureau et le Conseil d'Administration.

Les documents ayant été envoyés à tous les adhérents avec la convocation, il n'est donc pas fait de lecture exhaustive des nouveaux statuts.

Une présentation orale est faite par Patricia ARNAUD pour présenter les principaux changements.

L'objectif premier de ces statuts est de prévenir et d'empêcher que des événements comme ceux que le CESAM a connus ces derniers temps puissent à nouveau avoir lieu.

Ainsi les rôles de chacun (Conseil d'Administration et membres du Bureau) ont été clairement définis.

Pour répondre à une question posée en séance, Mme la Présidente précise que le nombre minimal de membres du CA sera désormais de 7 et qu'en dessous de ce nombre, le président du CESAM **doit** convoquer une Assemblée Générale (paragraphe 8.a. des nouveaux statuts).

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé au vote.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 : La communication du CESAM :

Mr Olivier CARRIERE, secrétaire adjoint du CESAM et en charge de la communication du CESAM pour le Conseil d'Administration, présente le travail qui a été réalisé sur les nouveaux outils de communication de l'association, avec l'aide de deux bénévoles Mr Jérôme HACOT pour l'informatique et Mme Dominique LABORDERIE pour la communication.

- **Un nouveau Logo pour le CESAM :**

Un rond noir écriture blanche, pouvant également être décliné en couleur, sera désormais utilisé pour les communications du CESAM.

- **Un nouveau site pour le CESAM :**

Le site du CESAM étant encore en construction, une présentation de son visuel et de son devenir est faite par Mr CARRIERE. Il a été réalisé en prenant soin, pour des raisons financières, d'en conserver l'architecture initiale. Il reprendra le logo noir associé à de nombreuses couleurs.

- **Une newsletter sur le site :**

Afin de tenir informés les adhérents, une newsletter est en cours de création sur le site du CESAM. L'objectif sera de donner les principales informations sur la vie du CESAM ainsi que les décisions prises par le Bureau ou le Conseil d'Administration.

Mme ARNAUD rappelle que toutes les réunions du Bureau ou du Conseil d'administration font l'objet d'un compte-rendu détaillé. Ces comptes - rendus sont disponibles pour tous les adhérents et consultables librement dans les locaux du CESAM.

- **Une page Facebook :**

Les enfants et jeunes ados constituant la majorité des élèves du CESAM, une page Facebook sera mise en place un peu plus tard pour permettre de garder un dialogue avec les plus jeunes.

De plus Facebook est un outil de communication très efficace pour la diffusion d'information autour d'événements et manifestations locales.

Aucune question diverse n'ayant été posée, Patricia ARNAUD cède la parole à Mr le Maire de Saint Aubin de Médoc.

Mr Christophe DUPRAT se réjouit que le CESAM reparte du bon pied et souhaite un bon courage à tout le Conseil d'Administration.


L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente remercie tous les adhérents pour leur présence et clos la séance à 21h05.

Elle invite l'ensemble des participants à un apéritif concert préparé bénévolement par les membres du Conseil d'Administration avec la participation de certains des professeurs du CESAM, qui offrent ainsi aux adhérents un petit concert cocktail : il s'agit de Jean-Pierre de NOBLENS à la batterie, de Patrick GASMI à la basse, de Jean-Luc SOUCY au saxophone aidé par un de leurs amis Pierre QUEVAUVILLIERS au clavier.

Il est à préciser que le piano électronique a été gracieusement prêté par l'association St AUBINOISE APPASSIONNATA.

Cette soirée de partages et d'échanges a pris fin à 22h30.

Présidente Mme Arnaud Patricia



Vice Présidente Mme Seval Pascale



Secrétaire M Bonnet Pascal

